EUCPN
EUROPEAN CRIME PREVENTION NETWORK

BOÎTE À OUTILS

Réduire la récidive

A significant portion of all crime is committed by recidivists. Punishments, in particular prison sentences, are not always effective at preventing re-offending. This toolbox focuses on programmes during and following incarceration, and identifies risks for re-offending and factors for a successful rehabilitation and desistance.

Citation
REPC (2024). Réduire la récidive. Bruxelles : REPC. ism. Brussels: EUCPN.

Legal notice
Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle d'un quelconque État membre de l'UE ou d'une quelconque agence ou institution de l'Union européenne ou des Communautés européennes.

Author
Stijn Aerts, Chargé de recherche, secrétariat du REPC.

Dans le cadre du projet « Secrétariat du REPC », décembre 2024, Bruxelles
Cette boîte à outils a été financée par le Fonds européen de sécurité - Police.

Remerciements

Ce document de la boîte à outils a été élaboré pendant la présidence hongroise de l'Union européenne. Nous tenons à remercier toute l'équipe de la présidence hongroise, en particulier Fruzsina Ónodí et Lívia Fretyán du Conseil national hongrois de prévention de la criminalité. Nous remercions également les membres du Prix européen de la prévention de la criminalité 2024, qui traite de la même thématique. Outre les membres hongrois précités, Aleksandra Borucka, Paweł Piaskowski (PL), Hans-Peter de Place, Ann-Julie Boesen Pederson (DK), Anneleen Van Cauwenberge (BE), Mihály Somogyvári (Service hongrois des prisons et de la probation) et László Kasik (Université de Szeged) ont apporté une contribution inestimable.

Contents

Remerciements 3

Principaux enseignements 5

La récidive 7

La récidive dans l'UE, et pourquoi nous devons la combattre 8
Les causes de la récidive 9
Âge, désistance et réhabilitation 10

Comment prévenir la récidive ? 12

Enseignement et formation professionnels 13
Traitement des troubles liés à l'utilisation de substances 14
Thérapie cognitivo-comportementale 14
Services de soutien communautaire 15
Traitement des troubles de la santé mentale 16
Justice restaurative 17
Ce que nous disent les preuves 20
Réhabilitation des délinquants de la criminalité organisée 21
Maximiser l'efficacité : l'approche RBR 23
Réhabilitation résidentielle et communautaire 25

Prévention efficace de la récidive dans l'UE : bonnes pratiques 27

Les lauréats du prix ECPA: 28
Autres bonnes pratiques 34

Notes de fin de document 41

Bibliographie 43

Principaux enseignements

» Comprendre la récidive

La récidive est l'action de commettre un nouveau délit après l'exécution d'une peine de prison, d'une probation ou une libération conditionnelle, mesurée par les taux de réarrestation, de recondamnation ou de réincarcération.
Dans l'UE, les taux de récidive se situent généralement entre 30 et 50 % dans les deux ans, les récidivistes étant responsables d'une part importante de la criminalité.

» Causes de la récidive

Les facteurs de risque de récidive comprennent l'abus de substances, le manque d'éducation, les problèmes de santé mentale, les possibilités d'emploi limitées, la stigmatisation, la faiblesse de l'aide à la réinsertion et les problèmes structurels du système judiciaire. La « prisonisation », à savoir les effets sociaux et psychologiques négatifs de l'emprisonnement, exacerbe ces difficultés.

» L'âge et la criminalité

La courbe âge-criminalité montre que le comportement criminel atteint des sommets à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte, et qu'il diminue fortement par la suite. Les délinquants qui se livrent à des activités criminelles à un plus jeune âge sont plus susceptibles de récidiver. La réhabilitation devrait être axée sur les jeunes délinquants pour traiter l'impulsivité et la prise de décision, et sur les délinquants plus âgés pour faciliter les transitions dans le parcours de vie, par exemple trouver un emploi stable ou fonder une famille.

» Interventions efficaces

L'enseignement et la formation professionnels dotent les délinquants de compétences utiles à l'emploi et renforcent leur estime de soi. Le traitement des abus de substances cible la dépendance, qui est l'un des principaux moteurs du comportement criminel. La thérapie cognitivo-comportementale s'attaque aux schémas de pensée déformés et encourage les comportements

pro-sociaux. Les services de soutien communautaire offrent des ressources telles que le placement professionnel, le logement et le soutien entre pairs pour faciliter la réinsertion, en complément des programmes de réhabilitation en prison. Les traitements de santé mentale soignent les troubles liés au comportement criminel, réduisant ainsi les risques de récidive.

La justice restaurative (appelée aussi « restauratrice » ou « réparatrice ») se concentre sur la réparation des dommages au travers de processus inclusifs impliquant les victimes, les délinquants et les communautés. Elle peut avoir des effets préventifs en responsabilisant les délinquants et en réduisant le préjudice subi par les victimes.

De manière générale, les initiatives conçues pour des groupes de délinquants spécifiques, tels que les individus neurodivergents ou les membres de la criminalité organisée, présentent un potentiel important de résolution de problèmes particuliers. Citons à titre d'exemple le modèle Risque-Besoins-Réceptivité (RBR), qui adapte les efforts de réhabilitation aux niveaux de risque, aux besoins criminogènes et aux styles d'apprentissage des délinquants. Les données suggèrent que les interventions s'inscrivant dans le cadre du modèle RBR sont plus efficaces que toutes les autres, avec des réductions de la récidive allant jusqu'à 60 %.

Les programmes résidentiels fournissent un environnement intensif et structuré, idéal pour les auteurs de délits graves. Les approches communautaires sont moins coûteuses, maintiennent les liens avec la communauté et s'adressent aux individus présentant un risque moins élevé.

» Bonnes pratiques de l'UE

Des exemples tels que le centre RUBIKON en République tchèque, le programme Revion en Finlande et Primus Motor au Danemark illustrent des approches novatrices et fondées sur des données probantes pour réduire la récidive, en mettant l'accent sur des stratégies holistiques et axées sur la communauté.

Défis

Une mise en œuvre efficace se heurte à des obstacles tels que la limitation des ressources, l'application incohérente des modèles et la stigmatisation. Des efforts adaptés et intégrés sont essentiels pour une réussite à long terme. La réduction de la récidive exige l'adoption d'une approche holistique, fondée sur des données probantes, combinant la réhabilitation individuelle, des réformes systémiques et l'engagement communautaire.

La récidive

"Understanding and addressing recidivism is crucial not only for public safety but also for reducing the social and economic costs associated with repeated imprisonment."

La récidive dans l'UE, et pourquoi nous devons la combattre

La récidive est l'action de commettre un nouveau délit après l'exécution d'une peine de prison, d'une probation ou une libération conditionnelle. Il s'agit d'un concept important dans le domaine de la justice pénale, car il sert de mesure clé pour évaluer l'efficacité des programmes de réhabilitation, des politiques de condamnation et des établissements correctionnels.

Le terme fait référence à diverses formes de « renouement » avec le système de justice pénale, telles qu'une nouvelle arrestation, une nouvelle condamnation ou une réincarcération pour avoir commis de nouveaux délits ou enfreint les conditions de surveillance. Les taux de récidive sont souvent exprimés en pourcentage sur une période donnée, généralement dans les deux ou trois ans suivant la libération. Par exemple, si 50 personnes libérées sur 100 récidivent dans les trois ans, le taux de récidive est de 50 %.

Dans l'Union européenne, la diversité des définitions de la récidive et des méthodes de collecte des données est à l'origine d'un manque de données comparables sur la récidive. Une étude exploratoire menée par le Centre néerlandais de recherche scientifique et de données (WODC) a révélé qu'en 2006, 19 pays européens (dont 13 pays de l'UE-27) ne disposaient d'aucune étude sur la récidive.[1] Depuis, la situation a évolué et les données disponibles sont plus nombreuses et de meilleure qualité. On dispose des taux de récidive après un et deux ans pour la plupart des pays. Il faut toutefois veiller à ne pas confondre les taux de réarrestation, de recondamnation et de réincarcération, et garder à l'esprit que les méthodes d'analyse diffèrent également d'un pays à l'autre et d'une étude à l'autre.

Une étude systématique des taux de récidive dans le monde réalisée en 2020 montre, par exemple, que le Danemark utilise les taux de recondamnation à six mois, un an et deux ans, tandis que l'Estonie et la France mesurent la récidive jusqu'à cinq et six ans après la libération. L'Estonie relève des taux de réarrestation en plus des taux de recondamnation, tandis que l'Italie enregistre des taux de réarrestation, mais pas de taux de recondamnation. Une mise à jour de 2023 brosse un tableau similaire.[2] Le résultat global est que les pays de l'UE ont, grosso modo, des taux de récidive à deux ans compris entre 30 et 50 %.

Si l'on ajoute à ces taux de récidive le fait que de nombreux auteurs ne récidivent pas une seule fois, mais deux fois ou plus, on arrive rapidement à la conclusion que la plupart des crimes sont commis par un nombre relativement faible de récidivistes.

Des recherches menées en Suède, sur la base de données concernant tous les délinquants violents entre 1973 et 2004, montrent que 63 % de tous les crimes violents commis au cours de cette période l'ont été par des auteurs ayant fait l'objet de trois condamnations ou plus, un groupe qui représente 1 % de la population totale et un quart de l'ensemble des délinquants violents.[3]

Comprendre et traiter la récidive est crucial non seulement pour la sécurité publique, mais aussi pour réduire les coûts sociaux et économiques associés à l'emprisonnement répété. La réduction des taux de récidive contribue à alléger le fardeau des prisons surpeuplées et de garantir une utilisation plus efficace de l'argent du contribuable.

Les causes de la récidive

Les taux de récidive élevés sont souvent cités comme preuve des insuffisances actuelles des pratiques correctionnelles. Plusieurs études ont montré que les peines privatives de liberté en elles-mêmes ne sont pas efficaces pour réduire la criminalité et prévenir la récidive, ou du moins pas plus efficaces que les alternatives non privatives de liberté.[4] Plus important encore, les détracteurs affirment que les approches punitives, telles que les (longues) peines d'emprisonnement, ne s'attaquent pas aux problèmes sous-jacents et peuvent même exacerber les tendances criminelles en isolant les individus et en les exposant à des environnements criminogènes. C'est ce que l'on appelle parfois la « prisonisation ».

La prisonisation désigne l'effet négatif que les peines d'emprisonnement peuvent avoir sur la santé mentale et le comportement des détenus, y compris la criminalité. Les conditions mêmes de la vie en prison peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale des détenus. Les détenus peuvent également perdre leurs réseaux de soutien social alors même que de nouveaux liens seront probablement tissés avec d'autres délinquants. Les opportunités après la libération, notamment en matière d'emploi, sont réduites par le simple fait de l'emprisonnement.

Toutes les récidives ne s'expliquent cependant pas par la prisonisation. La récidive est influencée par une série de facteurs, tant individuels que systémiques. Sur le plan individuel, des facteurs tels que l'abus de substances, le manque d'éducation, les troubles de santé mentale et les opportunités d'emploi limitées augmentent la probabilité de récidive. Un facteur clé au niveau individuel est l'âge : ceux qui ont commencé leur carrière criminelle à un jeune âge sont plus susceptibles de continuer à

commettre des délits sur une plus longue période. Sur le plan systémique, la structure et les ressources du système de justice pénale, la stigmatisation sociale des anciens délinquants et la qualité des programmes de soutien et de réinsertion après la libération jouent un rôle crucial.

Il est important de noter que la punition ne s'attaque ni aux causes structurelles ni aux causes individuelles de la criminalité. Il est essentiel de comprendre qu'en l'absence de programmes de réinsertion visant à atteindre d'autres objectifs, les détenus libérés ont tendance à retourner dans le contexte criminogène qui les a poussés à commettre ces crimes. C'est pourquoi les efforts visant à réduire la récidive doivent se concentrer sur les causes profondes du comportement criminel et sur l'amélioration de la réhabilitation et de la réinsertion. En définitive, la lutte contre la récidive nécessite une approche holistique qui combine l'intervention individuelle, les réformes systémiques et l'engagement communautaire.

Âge, désistance et réhabilitation

La courbe âge-criminalité est un concept criminologique bien documenté qui illustre la relation entre l'âge et le comportement criminel. Elle montre que l'activité criminelle a tendance à culminer à l'adolescence ou au début de l'âge adulte et qu'elle diminue fortement avec l'âge. Cette courbe est plus ou moins cohérente d'une culture à l'autre, d'une période à l'autre et d'un type de crime à l'autre, preuve de sa robustesse en tant que modèle criminologique.[5]

La courbe âge-criminalité croît généralement au cours de l'adolescence, atteint son maximum entre la fin de l'adolescence et le début de la vingtaine, puis décroît progressivement par la suite. Cette courbe sous-tend deux observations importantes. La première est que les criminels de carrière, ceux qui commettent de nombreux crimes et qui présentent un risque de récidive très élevé, commencent généralement leur carrière criminelle à un jeune âge. D'autre part, ceux qui l'entament à un âge plus avancé ont également tendance à arrêter plus tôt leurs activités criminelles.[6]

La deuxième observation est que les délinquants renoncent « d'eux-mêmes » à leur mode de vie criminel. Une implication importante de la courbe âge-criminalité est que bon nombre des individus qui ont commis des crimes à l'adolescence ou au début de l'âge adulte cessent de le faire en vieillissant. Le pic de la courbe est souvent attribué à des facteurs tels que l'impulsivité, l'influence des pairs, le manque de responsabilité et les changements biologiques. Avec l'âge, cependant, les individus acquièrent

généralement des responsabilités (emploi, famille, etc.), développent une plus grande maîtrise de soi et voient leurs comportements à risque diminuer, autant d'éléments qui contribuent à la baisse de l'activité criminelle. Le processus par lequel l'auteur de délits sort de la délinquance ou de la criminalité est appelé « désistance ». À l'âge de 28 ans, 85 % des délinquants arrêtent leur parcours de criminalité.[7]

La courbe âge-criminalité et la tendance naturelle à renoncer à la criminalité en vieillissant ont des implications apparemment contradictoires pour la prévention de la récidive. D'une part, les jeunes délinquants sont plus susceptibles de récidiver, ce qui signifie que les politiques axées sur la réduction de la récidive chez les jeunes délinquants pourraient produire des avantages substantiels à long terme. D'autre part, les efforts de réhabilitation peuvent être plus efficaces lorsqu'ils facilitent les changements dans le parcours de vie, par exemple trouver un emploi stable, nouer des relations durables ou avoir des enfants. Ces transitions de vie favorisent l'abandon des comportements criminels, ce qui accentue la décroissance naturelle observée dans la courbe. Les interventions qui facilitent ces changements peuvent accélérer la désistance et aider les délinquants à se réinsérer dans la société.

La courbe âge-criminalité souligne l'importance des stratégies de réhabilitation adaptées à l'âge. Les programmes conçus spécialement pour les jeunes délinquants devraient viser à lutter contre l'impulsivité, à améliorer les capacités de prise de décision et à favoriser les relations prosociales. Pour les délinquants plus âgés, la réhabilitation devrait s'attaquer en priorité aux obstacles spécifiques à la réinsertion, tels que l'abus de substances ou le manque de compétences professionnelles.

La compréhension de la courbe âge-criminalité permet aux décideurs politiques et aux praticiens de concevoir des interventions en phase avec les trajectoires de développement des délinquants. Si l'on reconnaît que la criminalité diminue avec l'âge, il est possible d'allouer les ressources stratégiquement pour maximiser la sécurité publique et réduire les comportements criminels à long terme.

Comment prévenir la récidive ?

Les efforts de réduction de la récidive se concentrent souvent sur les causes profondes du comportement criminel et sur l'amélioration de la réhabilitation. Des programmes tels que l'enseignement et la formation professionnels, le traitement des abus de substances, la thérapie cognitivo-comportementale et les services de soutien communautaire visent à doter les individus des compétences et des ressources nécessaires pour mener une vie respectueuse de la loi. Nous allons maintenant examiner plus en détail les différents types de programmes de réhabilitation.

Enseignement et formation professionnels

Les programmes d'enseignement et de formation professionnels jouent un rôle crucial dans la réduction de la récidive en dotant les délinquants de compétences et de connaissances qui augmentent leur employabilité, améliorent leur estime de soi et favorisent des changements de comportement positifs. Ces programmes s'attaquent aux principaux facteurs de risque de récidive, tels que le chômage, le manque de compétences et la marginalisation sociale.

L'une des principaux moyens par lesquels l'enseignement et la formation professionnels préviennent la récidive est le développement de l'employabilité. De nombreux délinquants se heurtent à des obstacles importants pour trouver un emploi stable en raison d'un niveau d'études ou d'une expérience professionnelle limités. En donnant accès à des programmes d'alphabétisation, à des diplômes d'équivalence d'études secondaires ou à des certifications professionnelles, ces initiatives préparent les individus à un emploi porteur de sens. Un emploi stable réduit les contraintes financières et favorise le sens des responsabilités, deux éléments critiques pour prévenir les comportements criminels.

L'éducation favorise également le développement cognitif, la pensée critique et la capacité à résoudre des problèmes. Ces compétences sont essentielles pour aider les délinquants à prendre de meilleures décisions, à gérer les conflits et à résister aux impulsions susceptibles de conduire à la criminalité. La formation professionnelle renforce également la confiance en soi en donnant aux individus des compétences pratiques et un sentiment d'accomplissement.

Enfin, la participation à ces programmes aide les délinquants à se réinsérer dans la société en réduisant la stigmatisation. L'éducation et le développement des compétences permettent aux individus de passer d'une identité ancrée dans un comportement criminel à une identité associée à une citoyenneté productive.

En résumé, les programmes d'enseignement et de formation professionnels s'attaquent aux causes sous-jacentes du comportement criminel, donnent aux délinquants les moyens de réussir et favorisent la désistance à long terme. Ces programmes ne profitent pas seulement aux individus, mais contribuent également à rendre les communautés plus sûres en brisant le cycle de la récidive.

Traitement des troubles liés à l'utilisation de substances

Le traitement de l'abus de substances est essentiel pour prévenir la récidive, car la dépendance à l'égard des drogues et de l'alcool est étroitement liée au comportement criminel. De nombreux délinquants commettent des crimes sous l'emprise de l'alcool ou pour subvenir à leur dépendance. Le traitement de la cause sous-jacente - l'abus de substances - peut réduire de manière significative la probabilité de récidive.

L'abus de substances peut altérer le jugement, alimenter l'impulsivité et perpétuer les cycles de comportement criminel. Les programmes de traitement visent à briser ces cycles en aidant les individus à surmonter leurs dépendances. Des techniques telles que la désintoxication, le counseling et le traitement médicamenteux s'attaquent aux aspects physiques et psychologiques de la dépendance.

Des programmes comme les communautés thérapeutiques aident les individus à identifier et à modifier les schémas de pensée qui conduisent à la consommation de substances et à l'activité criminelle. En enseignant des mécanismes d'adaptation et des techniques de résolution de problèmes, ces interventions réduisent le recours aux substances pour gérer le stress ou les conflits.

Le traitement de l'abus de substances facilite également la réinsertion en améliorant la capacité des délinquants à conserver un emploi, des relations et un logement stable, autant de facteurs essentiels à la réduction de la récidive. En abordant la dépendance de manière globale, le traitement de l'abus de substances améliore non seulement le bien-être des individus, mais réduit également les coûts sociétaux de la récidive, contribuant ainsi à rendre les communautés plus sûres.

Thérapie cognitivo-comportementale

La thérapie cognitivo-comportementale (TCC) est une intervention efficace pour réduire la récidive, car elle cible les schémas de pensée et les comportements qui contribuent à l'activité criminelle. La TCC cherche à aider les individus à reconnaître et à modifier leurs pensées déformées ou négatives, qui sont souvent à l'origine d'une mauvaise prise de décision et d'actions impulsives.

De nombreux délinquants ont des schémas de pensée inadaptés, qui les poussent par exemple à justifier un comportement néfaste ou à rejeter la responsabilité de leurs actes sur autrui. La TCC aide les individus à identifier ces distorsions cognitives et à les

remplacer par une pensée rationnelle et constructive. Par exemple, un délinquant peut apprendre à assumer la responsabilité de ses actes et à en évaluer les conséquences avant d'agir.

Les programmes de TCC consistent généralement en un certain nombre de séances au cours desquelles un thérapeute qualifié accompagne les individus dans des activités structurées, telles que des jeux de rôle, la rédaction d'un journal et des exercices de résolution de problèmes. Les participants apprennent à reconnaître les éléments déclencheurs d'un comportement négatif, à remettre en question les distorsions cognitives et à développer des stratégies d'adaptation plus saines. Les thérapeutes utilisent souvent des techniques telles que la restructuration cognitive pour s'attaquer aux croyances qui justifient les actes criminels. Des compétences telles que la régulation émotionnelle, le contrôle des impulsions et la résolution des conflits sont également mises en avant. En pratiquant ces compétences dans un environnement favorable, les individus adoptent progressivement des comportements prosociaux, réduisant ainsi leur probabilité de récidive.

L'efficacité de la TCC est attribuée au fait qu'elle se concentre à la fois sur la modification des comportements externes par le biais de stratégies de renforcement (comme toutes les thérapies comportementales) et sur l'approfondissement des processus de pensée sous-jacents. Les programmes qui intègrent la TCC, tels que la gestion de la colère et la thérapie de réconciliation morale, sont particulièrement efficaces pour traiter les comportements liés à la violence ou à l'abus de substances. Il n'y a pas de différence notable d'efficacité entre les différents programmes de réhabilitation basés sur la TCC.[8]

Services de soutien communautaire

Les services de soutien communautaire contribuent à une réinsertion réussie en offrant un filet de sécurité aux individus qui passent de l'emprisonnement à la société. En fournissant aux détenus libérés des ressources pratiques, un soutien émotionnel et un sentiment d'appartenance. L'aide pratique à la recherche d'un emploi, d'un logement, ainsi que la recherche et le maintien d'une stabilité financière sont des exemples de services qui peuvent être offerts aux anciens détenus. Les programmes qui proposent des ateliers de placement professionnel et de rédaction de curriculum vitae aident les individus à trouver un travail porteur de sens, réduisant ainsi les pressions économiques qui conduisent souvent à la récidive. L'aide au logement garantit des conditions de vie stables, tandis que les conseils financiers permettent

d'apprendre à tenir un budget et à gérer l'argent, ce qui favorise l'indépendance.

L'isolement et la stigmatisation sont des difficultés importantes pour les anciens détenus. Les services communautaires offrent un réseau de relations sociales positives par le biais du mentorat, de groupes de soutien par les pairs et d'activités structurées. Ces réseaux réduisent les sentiments d'aliénation et encouragent un engagement constructif au sein de la communauté.

Les programmes communautaires englobent souvent des conseils psychologiques (counseling), un soutien en matière de santé mentale et un traitement de l'abus de substances. La prise en charge de ces difficultés personnelles aide les individus à développer des mécanismes d'adaptation plus sains et à améliorer leurs capacités de prise de décision. Des ateliers éducatifs et une formation aux aptitudes à la vie quotidienne permettent aux individus de se construire une vie productive et stable.

Des contrôles réguliers et des programmes structurés permettent de s'assurer que les individus restent sur la bonne voie pendant leur parcours de réinsertion. Cette responsabilisation aide les participants à éviter les influences négatives et à rester concentrés sur leurs objectifs. En favorisant la création d'environnements solidaires, les services de soutien communautaire réduisent considérablement la récidive, ce qui profite à la fois aux individus et aux communautés.

Traitement des troubles de la santé mentale

Le traitement des troubles de la santé mentale est un élément essentiel de la prévention de la récidive. Les recherches montrent invariablement qu'il existe une forte corrélation entre certains troubles mentaux non traités et le comportement criminel. La prise en charge de ces problèmes permet non seulement d'améliorer le bien-être des individus, mais aussi de réduire de manière significative la probabilité de récidive.

Les personnes souffrant de troubles mentaux non traités courent souvent un risque plus élevé d'adopter un comportement criminel. Ces troubles peuvent altérer le jugement, accroître les réactions émotionnelles et contribuer à l'abus de substances ou à de mauvais mécanismes d'adaptation, autant d'éléments qui peuvent conduire à la commission de délits ou crimes. De plus, des troubles tels que celui de la personnalité antisociale sont directement liés à des taux plus élevés de délinquance et de récidive.

Un traitement efficace de la santé mentale atténue ces risques en s'attaquant aux

problèmes psychologiques sous-jacents qui sont à l'origine du comportement criminel. Les thérapies telles que la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), la thérapie comportementale dialectique (TCD) et les interventions axées sur les traumatismes peuvent doter les individus de mécanismes d'adaptation plus sains, d'une meilleure régulation émotionnelle et d'une meilleure capacité de prise de décision. En complément, des médicaments peuvent être nécessaires pour stabiliser les troubles de l'humeur, réduire la psychose ou gérer l'anxiété sévère, et jeter ainsi les bases d'un changement de comportement.

La prise en charge des problèmes de santé mentale contribue à améliorer les relations, les perspectives d'emploi et l'engagement au sein de la communauté, qui sont des facteurs de protection essentiels contre la récidive. Mais le traitement de la santé mentale bute également sur des obstacles, notamment la stigmatisation, le manque d'accès aux services et l'intégration insuffisante dans le système de justice pénale. De nombreux délinquants sortent de prison sans bénéficier d'un suivi adéquat, ce qui les expose au risque de retomber dans des comportements néfastes.

Justice restaurative

L'approche traditionnelle de la justice pénale, également appelée justice rétributive, se concentre sur la punition et la dissuasion. Elle repose sur le principe selon lequel les délinquants doivent être punis proportionnellement à la gravité de leur crime, ce qui est considéré comme un impératif moral.

La justice restaurative (appelée aussi « restauratrice » ou « réparatrice »), au contraire, est une approche de la justice pénale qui met l'accent sur la réparation des dommages causés par un comportement criminel au travers de processus coopératifs incluant toutes les parties prenantes. Ce cadre met l'accent sur les besoins des victimes, la responsabilité des délinquants et l'implication de la communauté dans le processus de guérison. L'objectif de la justice restaurative est de susciter un sentiment de guérison et d'apaisement pour toutes les parties concernées, plutôt que de se concentrer uniquement sur la punition.

Alors que la justice rétributive cherche à imposer une sanction pour un acte répréhensible, la justice restaurative vise à réparer les dommages, à rétablir les relations et à réinsérer les délinquants dans la société, en mettant l'accent sur la guérison plutôt que sur la punition.

Éléments clés de la justice restaurative	**Éléments clés de la justice rétributive**
Approche centrée sur la victime : Les victimes ont leur mot à dire dans le processus et leurs besoins sont prioritaires. Cela peut prendre la forme d'une communication directe avec le délinquant, d'une compensation financière ou d'un travail d'intérêt général au profit de la victime.	Focus sur le délit : La justice rétributive met l'accent sur le délit proprement dit et la sanction appropriée, plutôt que sur le préjudice causé ou les besoins des personnes concernées.
Responsabilité : Les délinquants sont encouragés à assumer la responsabilité de leurs actes et à comprendre l'impact de leur comportement sur les victimes et la communauté. Ce processus comprend souvent un dialogue facilité entre le délinquant et la victime.	Punition : Les délinquants sont punis comme une forme de rétribution, souvent sans tenir compte des causes sous-jacentes de leur comportement ou du contexte social plus large.
Participation de la communauté : La communauté joue un rôle crucial dans la justice restaurative, en participant souvent au processus de guérison et en aidant à la réinsertion du délinquant dans la société.	Processus centré sur l'État : L'État, plutôt que la victime, est l'acteur central de la justice rétributive. Le rôle de la victime se limite souvent à témoigner et l'accent est mis sur le respect de la loi plutôt que sur la prise en compte des besoins individuels.
Guérison et réhabilitation : L'approche est centrée sur la guérison des victimes et des délinquants. Pour les délinquants, il peut s'agir de mesures de counseling, d'éducation ou d'autres mesures de réhabilitation visant à prévenir de nouveaux crimes.	Dissuasion : L'objectif est de dissuader le délinquant et d'autres personnes de commettre des crimes similaires en imposant des sanctions sévères.

En substance, la justice restaurative est une possibilité de réponse de la justice pénale à un événement criminel, après qu'il a eu lieu. Elle n'est pas préventive de par sa conception, et n'est pas non plus nécessairement orientée vers des effets préventifs. Toutefois, cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas avoir d'impacts significatifs en termes de prévention (ou de réduction de la criminalité). Comme elle s'adresse à des délinquants connus, la justice restaurative peut être considérée comme une forme de prévention tertiaire.

Les partisans de la justice restaurative ont proposé plusieurs mécanismes par lesquels la justice restaurative peut contribuer à la réduction de la criminalité, tant par une prévention axée sur le délinquant que par une prévention axée sur la victime. Par exemple, les délinquants qui sont personnellement confrontés à leurs victimes et aux préjudices et souffrances causés par leurs actes sont moins susceptibles de récidiver. Pour les victimes, elle peut contribuer à réduire les préjudices et peut-être même la victimisation future grâce aux connaissances acquises lors du contact avec l'agresseur.[9]

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE

Le Forum européen pour la justice restaurative (EFRJ) est un réseau international qui rassemble des professionnels, des universitaires et des décideurs politiques engagés dans la justice restaurative. L'organisation encourage les avancées en matière de recherche, de politique et de pratique afin de garantir que chacun puisse accéder à des services de justice restaurative de qualité, indépendamment des circonstances ou du moment. Si la priorité est donnée à sur la justice restaurative dans les affaires pénales, l'EFRJ s'intéresse également à d'autres domaines, notamment la médiation familiale, scolaire et communautaire.

Pour plus d'informations sur la justice restaurative en Europe, consultez le site web de l'EFRJ : www.euforumrj.org/

Ce que nous disent les preuves

De nombreux programmes de réhabilitation ont été évalués. Les examens systématiques de ces évaluations nous fournissent des preuves fiables de l'efficacité de différents types de programmes de réhabilitation pour prévenir la récidive.

Dans l'ensemble, il existe une grande variabilité dans les effets mesurés des programmes de réhabilitation. En d'autres termes, un même programme donne des résultats différents selon les études d'évaluation. Cela tient en grande partie aux caractéristiques de la mise en œuvre du traitement et au type de délinquants auxquels il est proposé. L'identification des facteurs qui influencent l'efficacité des traitements constitue une lacune dans les données probantes ; ces facteurs nous permettraient de mieux anticiper ce qui fonctionnera le mieux dans un contexte pratique particulier.[10]

Malgré cette variabilité, il existe des différences clairement observables dans l'effet mesuré des différents types de programmes, ce qui montre qu'une réduction plus importante de la récidive peut être attendue d'un type de programme par rapport à un autre.

Les programmes qui mettent fortement l'accent sur la famille et la parentalité sont efficaces pour réduire la récidive chez les jeunes délinquants. C'est le cas notamment de la thérapie multisystémique (-16 % à -32 % de variation de la récidive) et de différents types d'interventions familiales et parentales (-20 % à -32 %). La thérapie cognitivo-comportementale est efficace tant chez les mineurs que chez les adultes (-8 % à -32 %). Les programmes comportementaux (sans l'aspect cognitif) présentent une plus grande variabilité : de +8 % à -40 % de changement dans la récidive. Les programmes d'enseignement, de formation professionnelle et d'emploi sont un peu moins efficaces dans l'ensemble, avec des effets moyens allant de -2 % à -20 % de réduction de la récidive. Les programmes qui permettent réellement d'augmenter l'emploi sont plus efficaces pour réduire la récidive. Ainsi, les programmes efficaces ne se limitent pas à l'enseignement et à la formation (en prison), mais proposent une aide à la recherche d'emploi après la libération et impliquent ou incitent les employeurs.[11]

Les programmes conçus pour des groupes de délinquants spécifiques peuvent être très efficaces pour ces groupes. Citons à titre d'exemple les programmes de traitement de l'abus de substances (y compris les Drug Courts) pour les délinquants toxicomanes (de -8 % à -24 %) et les programmes spécifiques pour les délinquants sexuels (de -12 % à -46 %).[12]

Réhabilitation des délinquants de la criminalité organisée

Les programmes de réhabilitation s'attaquent aux causes du comportement criminel. Ils ciblent des problèmes tels que l'abus de substances, les problèmes de santé mentale, le manque d'éducation ou le chômage. Ils visent à doter les délinquants de compétences, de ressources et de mécanismes d'adaptation qui réduisent le risque de récidive. Pour les délinquants qui fréquentent des sous-cultures criminelles ou qui sont membres de groupes criminels organisés, tels que des gangs, la mafia ou des organisations extrémistes, l'efficacité des efforts de réhabilitation dépendra en outre de l'éloignement de l'individu du groupe, car l'appartenance au groupe est en soi un facteur de risque majeur de comportement criminel.

Les programmes de sortie se concentrent sur la transition hors des sous-cultures criminelles ou des groupes criminels organisés afin d'encourager la désistance. Ils font appel à des stratégies telles que le mentorat, la déradicalisation ou la relocalisation pour rompre les liens avec les réseaux nuisibles. Les programmes de sortie mettent l'accent sur la rupture des liens sociaux et psychologiques avec les réseaux criminels, ce qui nécessite souvent un soutien et un suivi intensifs.

Parmi les exemples de programmes de sortie réussis, on peut citer les programmes visant à aider les membres de bandes de motards organisées ou de groupes extrémistes violents à se détacher du groupe et, par conséquent, à renoncer à la criminalité. Cependant, le succès n'est pas acquis. L'expérience nous a appris que les membres d'un groupe organisé peuvent quitter le groupe aussi bien en bons qu'en mauvais termes. Quitter un groupe en bons termes signifie que la fin de l'appartenance au groupe est acceptée par le groupe, et qu'il est également accepté que certains liens sociaux sont maintenus avec des membres du groupe. Quitter le groupe en mauvais termes signifie que l'individu est considéré comme un traître et que son départ peut donner lieu à de violentes représailles.[13] Si la personne en question est menacée de telles représailles, des mesures de protection supplémentaires, telles que la réinstallation dans une autre région du pays ou même une nouvelle identité, peuvent être nécessaires.[14]

Des défis supplémentaires se posent lorsque la socialisation primaire du délinquant s'est faite au sein du groupe et que le groupe est son principal réseau de soutien social. Dans de tels cas, il s'est avéré beaucoup plus difficile d'encourager la sortie du groupe. C'est notamment le cas dans le cadre de la criminalité familiale, comme la mafia italienne 'Ndrangheta.

Dans les familles qui constituent naturellement l'entourage proche et le réseau de soutien d'un individu, la volonté de partir sera rare pour les raisons évoquées. La famille criminelle elle-même fournit ce qui, dans d'autres cas, incite à se détacher du groupe criminel : mariage, parentalité, vie de famille « normale ».[15] Alors que les membres se désengagent souvent de leur gang et sortent de la délinquance poussés par le désir de mener une vie de famille normale, c'est exactement ce qui entrave le désengagement des familles de criminels.[16] En effet, des études d'observation ont montré que les membres du crime organisé sont plus susceptibles de commencer ou de continuer à commettre des délits après le mariage et tout au long de la vie adulte. En pareil cas, la désistance spontanée est moins probable, ce qui réduit la fenêtre d'opportunité des stratégies de sortie.[17] De plus, dans certaines (sous-)cultures, rompre les liens avec une famille revient à violer les normes et les valeurs en vigueur et peut entraîner des menaces ou des représailles, notamment des crimes d'honneur.[18]

Un problème supplémentaire se pose lorsqu'il s'agit de promouvoir la sortie de mineurs de familles criminelles, étant donné que cela débouche inévitablement sur la décision de retirer un enfant de sa famille et de le placer ailleurs, par exemple dans une famille d'accueil. Séparer les enfants de leur famille et les placer dans des familles d'accueil est associé à un risque accru de comportement délinquant.[19]

Maximiser l'efficacité : l'approche RBR

Les données probantes disponibles sur les programmes de réhabilitation indiquent que ce qui fonctionne pour un délinquant ne fonctionne pas nécessairement pour un autre. Cela signifie que l'efficacité pourrait être maximisée si les délinquants se voyaient proposer le traitement et les services qui leur conviennent le mieux. Ce principe est à la base de l'approche Risque-Besoins-Réceptivité (RBR) de la réhabilitation.

Le modèle RBR est un cadre largement reconnu, utilisé dans la justice pénale et les services correctionnels pour réduire la récidive en s'attaquant aux facteurs qui contribuent au comportement criminel. Cette approche fondée sur des données probantes vise à adapter les interventions à chaque délinquant afin d'en maximiser l'efficacité. Le modèle s'articule autour de trois principes fondamentaux :

1. Principe du risque

Le principe du risque met l'accent sur l'adaptation de l'intensité des interventions au niveau de risque du délinquant. Les délinquants à haut risque sont plus susceptibles d'être aidés efficacement par des programmes de réhabilitation intensifs et structurés, tandis que les délinquants à faible risque ont besoin d'une intervention minimale pour éviter des effets négatifs involontaires. Une intervention excessive auprès d'individus à faible risque peut perturber leur stabilité sociale et augmenter leur probabilité de récidive.

2. Principe des besoins

Ce principe se concentre sur l'identification et le ciblage des besoins criminogènes, c'est-à-dire des facteurs dynamiques directement liés au comportement criminel. Les exemples incluent l'abus de substances, les attitudes antisociales, le mauvais contrôle des impulsions et le manque de compétences professionnelles. La prise en compte de ces besoins par des interventions sur mesure est essentielle pour réduire la probabilité de récidive. Inversement, les besoins non criminogènes (par exemple l'estime de soi) ne sont pas directement liés au comportement criminel et ne devraient pas constituer le principal objectif de l'intervention.

3. Principe de la réceptivité

Le principe de la réceptivité veille à ce que les interventions soient effectuées d'une manière adaptée au style d'apprentissage, aux capacités et à la motivation de l'individu. La réceptivité générale préconise des approches cognitivo-comportementales, qui se sont avérées efficaces pour modifier les comportements. La réceptivité spécifique consiste à adapter les interventions aux caractéristiques personnelles telles que la langue, la culture, la santé mentale et les capacités intellectuelles.

Le modèle RBR encourage l'utilisation d'outils d'évaluation structurés pour évaluer le niveau de risque et les besoins criminogènes d'un délinquant. Les programmes qui adhèrent à ce modèle sont fondés sur des données probantes, axés sur les compétences et comprennent généralement des thérapies cognitivo-comportementales. Ils donnent la priorité aux délinquants à haut risque et mettent l'accent sur la surveillance et l'ajustement continus.

Les recherches démontrent que les interventions s'inscrivant dans le cadre du modèle RBR peuvent réduire de manière significative les taux de récidive par rapport aux mesures punitives traditionnelles (jusqu'à -60 % de variation de la récidive[20]). En se concentrant sur les facteurs les plus associés à la récidive et en veillant à ce que les interventions soient correctement adaptées, le modèle RBR renforce les efforts de réhabilitation.

Parmi les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du modèle RBR, citons le manque de ressources, l'application incohérente et la nécessité de disposer d'un personnel correctement formé. Le succès dépend de la fidélité aux principes et de l'intégration du modèle dans des réformes systémiques plus larges.

Réhabilitation résidentielle et communautaire

Les programmes de réhabilitation visant à prévenir la récidive peuvent être classés en deux grandes catégories : les programmes résidentiels et les programmes communautaires. Tous deux ont pour objectif de réduire la récidive, mais diffèrent par l'environnement et la méthode de mise en œuvre. Les programmes résidentiels sont proposés à des participants qui séjournent dans un établissement spécialisé pendant la durée de leur traitement. Ces établissements offrent un environnement structuré où les individus peuvent se concentrer sur les problèmes sous-jacents à leur comportement criminel, tels que l'abus de substances, les troubles de la santé mentale ou les problèmes de comportement. Dans la plupart des cas, cet établissement n'est autre que la prison. Les délinquants peuvent également être transférés dans des maisons de transition pour y purger une partie de leur peine. Dans ce cas, le traitement est souvent complété par un degré plus élevé de liberté et de travail, afin de préparer les délinquants à leur vie après leur libération. Parfois, et selon les besoins de l'individu, des programmes de réhabilitation peuvent également être proposés dans des environnements spécialisés, par exemple des établissements de santé (mentale).

La réhabilitation résidentielle présente plusieurs avantages. Les participants peuvent être supervisés 24 heures sur 24 et il est plus facile de leur proposer un traitement complet, comprenant la thérapie, l'enseignement et la formation professionnels. Le partage d'expériences avec d'autres résidents peut favoriser un sentiment de communauté et d'encouragement mutuel. Pour les individus vivant dans des environnements hautement criminogènes, tant sur le plan environnemental que social, le fait de les retirer de ces environnements peut réduire l'exposition aux influences négatives et aux éléments déclencheurs de la récidive.

Cependant, cette rupture peut également présenter un risque. L'éloignement de la communauté et de la famille peut susciter des pressions sociales et émotionnelles, ce qui complique la réinsertion après la fin du programme. Un autre inconvénient potentiel des programmes de réhabilitation résidentielle est leur coût, car ils nécessitent un financement considérable en termes d'infrastructure, de personnel et de fonctionnement.

Les programmes communautaires permettent aux individus de rester au sein de leur communauté tout en participant à des interventions telles que le counseling, la formation professionnelle ou le mentorat. Ces programmes fonctionnent souvent dans le cadre de systèmes de probation ou d'assistance aux anciens détenus (« aftercare »).

Les programmes de réhabilitation communautaire sont généralement plus abordables que les programmes résidentiels. En raison des coûts moins élevés, les approches communautaires peuvent profiter à un plus grand nombre d'individus. Les participants ont la possibilité de maintenir des liens avec leur famille, leur emploi et leurs réseaux sociaux, ce qui est essentiel pour la réinsertion. Les inconvénients de la réhabilitation communautaire sont notamment les possibilités réduites de surveillance étroite et l'exposition potentielle des participants à des influences criminogènes.

Les programmes de réhabilitation, qu'ils soient résidentiels ou communautaires, ont été associés à des effets positifs sur la récidive. En moyenne, les initiatives communautaires ont des effets légèrement plus importants, mais cela peut également être dû au type de délinquant auquel elles sont proposées.[21]

Les deux approches présentent des atouts et des limites qui leur sont propres. Dans la pratique, le choix de l'une ou l'autre approche est pragmatique : les délinquants graves condamnés à des peines d'emprisonnement effectives plus longues se voient proposer des programmes de réhabilitation en prison, tandis que les programmes communautaires pendant la période de probation sont proposés aux délinquants à plus faible risque. Par ailleurs, les programmes résidentiels sont particulièrement adaptés aux individus qui ont besoin d'un soutien intensif et structuré, tandis que les programmes communautaires fonctionnent bien pour les personnes qui ont besoin de maintenir des liens avec la communauté. Pour obtenir des résultats optimaux, une approche mixte incorporant des éléments des deux types d'approche pourrait constituer la solution la plus efficace.

Prévention efficace de la récidive dans l'UE : bonnes pratiques

Le présent chapitre donne un aperçu des bonnes pratiques en matière de prévention de la récidive dans l'UE. Il est basé sur les interventions de prévention de la récidive qui ont été soumises pour concourir au Prix européen de la prévention de la criminalité (ECPA) 2024 du REPC et présentées lors de la Conférence sur les bonnes pratiques du REPC à Budapest, en Hongrie, les 3 et 4 décembre 2024.

Les lauréats du prix ECPA:

Efficace

01

Agence de placement à but non lucratif

L'agence de placement à but non lucratif du Centre RUBIKON en République tchèque est un programme innovant qui vise à réduire la récidive en améliorant l'employabilité et l'intégration sociale des personnes ayant un casier judiciaire. Mis en œuvre depuis 2012, le programme aborde les défis uniques auxquels sont confrontées les personnes sortant de prison, tels que le faible niveau d'études, l'expérience professionnelle limitée et la stigmatisation sur le marché du travail. Il combine un soutien complet avant et après la libération pour aider les clients à trouver et à conserver un emploi légal.

Activités principales :

1. Counseling et formation : Le programme commence six mois avant la libération par des consultations individuelles axées sur l'orientation professionnelle, la préparation du CV et l'entraînement aux entretiens d'embauche. Les compétences transférables des clients sont identifiées et développées afin d'améliorer leur employabilité.
2. Placement professionnel : Après la libération, le programme facilite la recherche d'emploi et fournit un soutien continu pour garantir une adaptation réussie au monde du travail. La collaboration avec plus de 140 employeurs permet de lutter contre les stéréotypes à l'embauche.
3. Soutien aux employeurs : Les employeurs reçoivent des conseils et un soutien en matière de ressources humaines pour intégrer les personnes anciennement incarcérées, afin de garantir une transition en douceur et l'acceptation du lieu de travail.

Le programme aide environ 300 clients par an, dont 100 trouvent un emploi et 60 conservent leur poste au-delà de la période d'essai. L'évaluation a montré que les taux de récidive des clients étaient nettement inférieurs à ceux d'un groupe de contrôle.

Le programme a des effets qui vont au-delà de l'emploi au sens strict. L'emploi contribue à la stabilité économique, à l'inclusion sociale et à un mode de vie structuré, autant d'éléments qui favorisent la désistance et réduisent la probabilité de récidive. En impliquant directement les employeurs, le programme influence les politiques publiques et les opinions des employeurs, créant ainsi un marché du travail plus inclusif. Grâce à ce programme, RUBIKON, en tant qu'organisation non gouvernementale, est en mesure de fournir un soutien avant et après la date critique de la libération, car le programme commence pendant l'incarcération mais les services se poursuivent après la sortie de prison. Il s'agit également d'un bon exemple de programme mettant l'accent à la fois sur l'individu (par la formation) et sur la communauté (par l'engagement et le soutien des employeurs).

L'approche globale de RUBIKON, la collaboration interdisciplinaire et les stratégies fondées sur des données probantes en font un modèle de réduction de la récidive et de promotion de la sécurité communautaire et de la réinsertion sociale.

Plus d'informations :
www.eucpn.org/document/czech-republic-rubikon
www.rubikoncentrum.cz/pracovni-agentura-rubikon/ (tchèque)

Efficace

02

Programme de réhabilitation Revion

Le programme de réhabilitation Revion, développé en Finlande, a pour objectif de prévenir la récidive chez les détenus neurodivergents (par exemple, les personnes atteintes de TDAH ou d'autisme) condamnés pour des délits violents et sexuels. Lancé par la Fondation finlandaise pour l'autisme en collaboration avec le service finlandais des prisons et de la probation, le projet vise à répondre aux défis uniques auxquels est confronté ce groupe surreprésenté dans les prisons.

L'objectif principal du programme est de doter les détenus neurodivergents de compétences leur permettant de réduire les comportements problématiques et de favoriser une meilleure réinsertion dans la société après l'incarcération. Parmi les domaines clés d'intervention figurent le contrôle des impulsions, la régulation émotionnelle, le traitement de l'information sociale et le fonctionnement exécutif. S'appuyant sur la thérapie d'acceptation et d'engagement (ACT) et la thérapie comportementale dialectique (TCD), le programme met l'accent sur la flexibilité psychologique et l'autorégulation, en habilitant les participants à gérer leurs émotions, à faire face au stress et à prendre des décisions fondées sur des valeurs.

Lancé en 2021, le programme combine des séances de réhabilitation en personne et à distance afin de maximiser l'accessibilité. Au total, 54 détenus ont participé à plus de 1 600 séances, dans le cadre d'une réhabilitation adaptée aux besoins individuels. Une formation complémentaire dispensée au personnel du service finlandais des prisons et de la probation a permis d'améliorer leur capacité à identifier et à soutenir les détenus neurodivergents.

Les évaluations ont révélé des améliorations significatives du bien-être psychologique, de la régulation émotionnelle et du contrôle des impulsions chez 70 % des participants. Le personnel pénitentiaire a fait état d'une diminution des conflits, d'une amélioration de l'engagement des détenus et d'un meilleur respect du plan d'exécution de la peine. Bien que les effets à long terme sur la récidive n'aient pas pu être mesurés dans les limites de la durée du projet, les changements de comportement observés indiquent un fort potentiel de réduction de la récidive.

Le cadre du programme, qui tient compte de la neurodiversité, et l'intégration de l'ACT et de la TCD en font un programme tout à fait unique. Parmi les résultats obtenus figurent des documents complets, tels que le manuel « From Survival to a Meaningful Life », ainsi qu'un modèle opérationnel de réhabilitation à distance, favorisant la reproductibilité dans d'autres systèmes pénitentiaires.

Le programme Revion démontre l'importance des interventions ciblées et fondées sur des données probantes pour lutter contre la récidive chez les délinquants neurodivergents. Son succès met en évidence le potentiel d'adoption de ce programme par d'autres États membres de l'UE confrontés à des défis similaires dans leurs systèmes correctionnels.

Plus d'informations :
www.eucpn.org/document/finland-revion
www.revion.fi (finnois)

Efficace

03

Primus Motor (force motrice)

Primus Motor, un programme danois innovant de mentorat en milieu carcéral, vise à réduire de manière significative la récidive, en particulier chez les récidivistes à haut risque. Le programme assigne chaque détenu à deux mentors volontaires vivant dans la région de libération, favorisant ainsi des relations durables qui commencent 4 à 6 mois avant la libération et se poursuivent jusqu'à 18 mois après celle-ci. Contrairement aux programmes de mentorat traditionnels, Primus Motor met l'accent sur une approche holistique, en ciblant les principaux besoins de resocialisation tels que le logement, l'emploi, la santé et les réseaux sociaux, en collaboration avec le service danois des prisons et de la probation et les agences communales.

Conçu sur la base d'une expertise criminologique et soumis à une évaluation d'impact dans le cadre d'une étude ERC, le programme démontre une efficacité remarquable, réduisant de moitié les taux de récidive chez les délinquants à haut risque. Les mentors, formés et supervisés, jouent un rôle essentiel en apportant un soutien psychosocial et pratique, tout en remettant en question les schémas de pensée criminels et en encourageant un comportement respectueux de la loi. Le volontariat est la pierre angulaire de la réussite du programme ; les mentors, en tant que figures non autoritaires, instaurent la confiance et représentent un réseau compatissant, flexible et non criminel. Cet engagement sincère trouve un écho profond auprès des détenus, renforçant leur motivation à changer.

Primus Motor est né d'un partenariat de longue date entre la Croix-Rouge danoise et le service des prisons et de la probation, créé en 1985, afin de fournir des services de visite aux détenus. En 2015, une évaluation de ce service a révélé la nécessité d'un soutien ciblé pendant la période vulnérable de transition entre l'emprisonnement et la réinsertion, ce qui a conduit à la mise en place du programme. Alors que plus de 6 000

personnes sortent chaque année des prisons danoises, souvent sans soutien structuré, le programme comble une lacune importante, en particulier pour ceux qui purgent des peines complètes et dont le taux de récidive est plus élevé.

Les participants estiment que le caractère volontaire du programme et le dévouement des mentors ont joué un rôle essentiel dans leur développement. Cette approche s'est avérée déterminante dans la création d'un « filet de sécurité » solidaire, permettant aux détenus de reconstruire leur vie et de réduire le risque de récidive.

Plus d'informations :
www.eucpn.org/document/denmark-primus-motor
www.rodekors.dk/bliv-frivillig/indsatte-og-loesladte/primus-motor (danois)

Autres bonnes pratiques

Prometteur

Formation à la prévention des agressions par la réalité virtuelle

Le programme VRAPT (Virtual Reality Aggression Prevention Training) est une intervention innovante conçue pour traiter l'agressivité réactive chez les délinquants violents, dans le but de réduire la récidive de crimes violents. Fondé sur le modèle général de l'agression (GAM) et intégrant des techniques de thérapie cognitivo-comportementale (TCC), le VRAPT se concentre sur l'acquisition de compétences, la régulation des émotions et la relaxation. Les délinquants participent à 16 séances individuelles, une à deux fois par semaine, au cours desquelles ils s'exercent à gérer des situations provocantes dans des environnements virtuels immersifs, sous la direction d'un thérapeute.

Ce projet suédois marque la première mise en œuvre en milieu carcéral d'un modèle VRAPT révisé, adapté aux besoins individuels et contextuels des délinquants. Les délinquants ont été sélectionnés par le biais d'évaluations et de dialogues avec le personnel pénitentiaire. Les thérapeutes ont bénéficié d'une formation spécialisée et d'une supervision pour garantir la fidélité à la méthode.

Les premières évaluations des résultats ont montré des améliorations significatives de l'agressivité, de la colère et de la régulation des émotions, ces effets perdurant en grande partie trois mois après le traitement. Une grande partie des participants ont présenté des changements cliniquement pertinents, ce qui témoigne de l'efficacité du programme dans la réduction du risque de crimes violents. Bien que la petite taille de l'échantillon ait limité l'analyse des facteurs confusionnels potentiels, les résultats suggèrent l'impact robuste du VRAPT et son potentiel pour une application plus large en milieu carcéral. Ce projet souligne le potentiel des interventions assistées par RV pour la réhabilitation des délinquants violents.

Plus d'informations :
www.eucpn.org/document/sweden-virtual-reality-assisted-treatment-of-aggression-for-incarcerated-violent-offenders

Prometteur

Collectif Emmaüs Horizon (développement de fermes de réhabilitation)

Le modèle de la ferme de Moyembrie, créé en 1996 dans le nord de la France, a inspiré un programme national d'Emmaüs France visant à créer des fermes de réhabilitation pour les détenus de longue durée en fin de peine. Ces fermes, développées en partenariat avec le ministère français de la Justice, offrent un logement, un soutien social, une formation agricole qualifiée et un travail rémunéré pour aider les résidents à se réinsérer dans la société. Les résidents vivent et travaillent dans des environnements ouverts et accueillants, sans barrières ni barreaux, fondés sur la confiance, la responsabilité et la vie en communauté.

Le programme vise à établir une ferme par région en France, adaptée aux besoins locaux. Emmaüs France supervise l'initiative en offrant un soutien technique, financier et politique. Les fermes fonctionnent dans le cadre d'un partenariat public-privé unique auquel participent les ministères de la Justice, du Travail et du Logement.

Les principes de base comprennent la restauration de la dignité par le travail, l'offre d'un logement de qualité dans un cadre familial à petite échelle et la fourniture d'une supervision et d'un soutien intensifs. Les résidents abordent des questions pratiques telles que la santé, le logement et les questions administratives, tout en acquérant des compétences agricoles professionnelles et des compétences transférables en vue de leur réinsertion dans la vie active.

Le programme dure de 6 à 24 mois (9 mois en moyenne) et bénéficie d'un taux d'encadrement élevé et d'un soutien solide de la part des volontaires. En favorisant l'autonomie et la liberté, l'initiative prépare efficacement les résidents à une réinsertion sociale réussie.

Plus d'informations :
www.eucpn.org/document/france-the-collective-emmaus-horizon

Prometteur

Roll again !

Le programme « Roll Again ! » fait démarrer la réinsertion pendant l'incarcération, en utilisant des plans de développement personnalisés basés sur un outil d'évaluation de l'Université de Szeged. Cet outil évalue les compétences et identifie les domaines de croissance, en se concentrant sur l'intelligence émotionnelle, la résolution de problèmes, la communication, l'empathie et le traitement des traumatismes. Une approche axée sur les solutions donne la priorité aux résultats positifs, à la reconstruction des liens familiaux grâce à des méthodes telles que les « cercles de réinsertion » et à la création d'une communauté de soutien à la réinsertion.

La formation professionnelle et l'enseignement sont au cœur du programme, afin de remédier au manque fréquent de qualifications des détenus. Les détenus participent à des ateliers créatifs consacrés par exemple à la peinture, au théâtre et à la fabrication de chocolat, qui favorisent la résolution de problèmes, la responsabilité et l'estime de soi. Le jeu de société « Váltóláz » les prépare à la prise de décisions dans le monde réel d'une manière ludique et attrayante, tandis que la formation aux compétences numériques garantit leur adaptabilité au monde moderne.

L'emploi joue un rôle crucial, puisque les détenus se confrontent à des routines de travail et de construction régulières. La durabilité est intégrée dans le programme, les professionnels de la réinsertion utilisant des méthodes créatives pendant les heures de travail sans ressources supplémentaires. Les travaux d'intérêt général, y compris le don d'œuvres créatives, permettent aux détenus d'apporter une contribution significative et de se sentir valorisés.

Le programme est soutenu par une loi pénitentiaire de 2024 qui permet de récompenser la participation par des crédits. Des maisons de transition fournissent un soutien transitoire à ceux qui n'ont pas de famille, ce qui illustre l'objectif du programme qui est de donner aux détenus une seconde chance dans la vie, tout en encourageant le public à comprendre les avantages sociétaux de la réinsertion.

Plus d'informations :
www.eucpn.org/document/hungary-roll-again

Prometteur

Centres de réhabilitation sociale

La Fondation POMOST, dirigée par un ancien prisonnier, soutient la réinsertion des détenus en Pologne grâce à un modèle inclusif qui combine la thérapie, la réhabilitation et l'éducation. Le programme se déroule en trois étapes et vise à reconstruire des vies et à réduire la récidive.

Étape I : Groupes de soutien. Le soutien commence en prison à travers des groupes de motivation animés par des spécialistes dans les unités pénitentiaires de Silésie. Ces groupes se concentrent sur l'adaptation émotionnelle, la gestion du stress, la planification de la vie après la libération et la mise en place d'un climat de confiance. Les familles des participants bénéficient également d'une assistance psychologique et juridique.

Étape II : Centre de réadaptation. Après leur libération, les personnes sélectionnées rejoignent le centre de réadaptation, où elles signent des accords définissant leurs responsabilités. Elles participent à des réunions de groupe hebdomadaires et entretiennent des contacts réguliers avec des spécialistes tout en résidant au centre pendant six mois. Le programme comprend une préparation au travail, une formation aux compétences de la vie courante (p.ex. la rédaction d'un CV) et un soutien psychologique. Les résidents assument des rôles simulant des responsabilités sociales, ce qui favorise l'indépendance. L'équipe du centre fournit des conseils 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et emploie des méthodes innovantes pour inverser les effets négatifs de l'emprisonnement.

Étape III : Post-réhabilitation. Les anciens détenus font la transition vers une vie indépendante en construisant des réseaux sociaux, en gérant des tâches ménagères et en se fixant des objectifs personnels. L'accent est mis sur le maintien de l'autonomie en dehors de la structure communautaire.

L'approche holistique du programme répond aux besoins de réinsertion psychologique, sociale et professionnelle, offrant aux anciens détenus un parcours structuré vers une vie sans criminalité.

Plus d'informations : www.eucpn.org/document/poland-national-partnership-for-the-development-of-social-rehabilitation-centres

Factsheet

TOOLBOX ON

Effective recidivism prevention in the EU: good practices

First place ECPA 2024

Czech Republic: Non-profit Employment Agency Rubikon

aims to prevent recidivism by improving the employability and social integration of individuals with criminal records

- + strong theoretical foundation
- + based on a robust problem and needs analysis
- + outcome evaluation, co-conducted by external evaluators, suggests the programme is effective
- – would benefit from more robust outcome evaluation
- – there is a control group, but insufficient evidence is provided that bias (selection bias) was not introduced

EUCPN EUROPEAN CRIME PREVENTION NETWORK

ECPA EUROPEAN CRIME PREVENTION AWARD

This factsheet was funded by the European Security Fund – Police

Second place ECPA 2024

Finland: Revion Rehabilitation Programme

aims to prevent recidivism among neurodivergent prisoners convicted of violent and sexual offences

- \+ targeted recidivism prevention programme with an outstanding evidence-based design
- \+ preliminary evidence supports its effectiveness
- – process evaluation would benefit from more systematic reporting on more process indicators
- – more rigid evaluation of the outcomes (with a least a control group), and an evaluation report published in English would be highly beneficial

Third place ECPA 2024

Denmark: Primus Motor (driving force)

aims to reduce recidivism, particularly among high-risk repeat offenders, by a prison based mentoring programme

- \+ robustly designed prevention programme for the prevention of recidivism
- \+ pilot was the subject of a randomised controlled trial, providing strong evidence for its positive outcomes in terms of recidivism reduction and cost-effectiveness
- – process evaluation would benefit from more systematic reporting on more process indicators
- – evidence in support of the programme could be strengthened by monitoring long-term impacts
- – evaluation reports should be published in English to promote cross-border sharing

More info:

www.eucpn.org/service/bpc-ecpa or www.eucpn.org/toolbox-recidivism

Factsheet

TOOLBOX ON

Reducing recidivism

Recidivism refers to re-offending after release from imprisonment, probation, or parole, measured by rates of re-arrest, reconviction, or re-imprisonment.

Effective Interventions:

- Rehabilitation programmes address the root causes of criminal behaviour and aim to equip individuals with skills and resources to lead law-abiding lives, such as education, substance abuse treatment, cognitive-behavioural therapy, community support services, etc.
- Restorative justice focuses on repairing harm through inclusive processes
- Residential programmes offer intensive, structured environments, ideal for serious offenders
- Community-based approaches are cost-effective, maintain community ties, and serve lower-risk individuals
- Tailored initiatives for specific offender groups, such as neuro-divergent individuals or members of organised crime, demonstrate significant potential in addressing unique challenges

A holistic, evidence-based approach to reducing recidivism, combining individual rehabilitation, systemic reforms, and community engagement should be adopted.

Learn more in our toolbox:
www.eucpn.org/toolbox-recidivism

This factsheet was funded by the European Security Fund – Police

EUCPN
EUROPEAN CRIME PREVENTION NETWORK

Notes de fin de document

1 B.S.J. Wartna et L.T.J. Nijssen, National Studies on Recidivism: An Inventory of Large-Scale Recificism Research in 33 European Countries, The Hague: WODC, 2006.

2 D Yukhnenko, S Sridhar, et S Fazel, A Systematic Review of Criminal Recidivism Rates Worldwide: 3-Year Update [Version 3; Peer Review: 3 Approved], *Wellcome Open Research* 4:28 (2020); Denis Yukhnenko, Leen Farouki, et Seena Fazel, Criminal Recidivism Rates Globally: A 6-Year Systematic Review Update, *Journal of Criminal Justice* 88 (2023).

3 Örjan Falk et al., The 1 % of the Population Accountable for 63 % of All Violent Crime Convictions, *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* 49:4 (2014).

4 Patrice Villettaz, Gwladys Gillieron et Martin Killias, The Effects on Re-Offending of Custodial Vs. Non-Custodial Sanctions: An Updated Systematic Review of the State of Knowledge, *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015); Patrice Villettaz et Martin Killias, Protocol: Effects of Custodial Vs. Non-Custodial Sentences on Re-Offending, *Campbell Systematic Reviews* 1:1 (2005).

5 Travis Hirschi, *Causes of Delinquency*, Berkeley: University of California Press, 1969.

6 Terrie E. Moffitt, Life-Course-Persistent and Adolescence-Limited Antisocial Behavior: A Developmental Taxonomy, *Psychological review* 100:4 (1993).

7 Ibid.

8 David Weisburd, David P. Farrington, et Charlotte Gill (Eds.), *What Works in Crime Prevention and Rehabilitation: Lessons from Systematic Reviews*, New York: Springer, 2016, 207-10.

9 Ministère italien de la Justice, Forum européen pour la justice restaurative et Institut psychanalytique de recherche sociale, Restorative Justice and Crime Prevention: Presenting a Theoretical Exploration, an Empirical Analysis and the Policy Perspective, Rome : Département de la justice juvénile, 2010.

10 Mark W. Lipsey et Francis T. Cullen, The Effectiveness of Correctional Rehabilitation: A Review of Systematic Reviews, *Annual Review of Law and Social Science* 3:1 (2007).

11 Weisburd, Farrington, et Gill, *What Works in Crime Prevention and Rehabilitation: Lessons from Systematic Reviews*, 198-203.

12 Lipsey et Cullen, The Effectiveness of Correctional Rehabilitation: A Review of Systematic Reviews, Table 4.

13 Tore Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2016, 154.

14 Ibid., 157.

15 Gary Sweeten, David C. Pyrooz, et Alex R. Piquero, Disengaging from Gangs and Desistance from Crime, *Justice Quarterly* 30:3 (2013), 471-2.

16 Scott H. Decker et David C. Pyrooz, Gang Violence: Context, Culture, and Country, *Small Arms Survey*, Cambridge: Cambridge University Press, 2010, 275.

17 Edward Kleemans et Vere van Koppen, Organized Crime and Criminal Careers, *Crime and Justice* 49 (2020), 385-423.

18 Anna Sergi, Widening the Antimafia Net: Child Protection and the Socio-Cultural Transmission of Mafia Behaviours in Calabria, *Youth Justice* 18:2 (2018), 158; Rita Haverkamp, Clan Structures and Crime in the Context of Migration, in: Julia Weber and Ursula Töttel (Eds.), *Research Conferences on Organised Crime: 2017*, Wiesbaden: Bundeskriminalamt, 2018, 120.

19 Kathryn Monahan, Laurence Steinberg, et Alex R. Piquero, Juvenile Justice Policy and Practice: A Developmental Perspective, *Crime and Justice* 44:1 (2015), 577-619; Mary Ann Davis, Foster Care Youth: Aging out of Care to Criminal Activities, in: Joanne Savage (Ed.), *The Development of Persistent Criminality*, Oxford: Oxford University Press, 2009, 231-49; Miriam Krinsky, Disrupting the Pathway from Foster Care to the Justice System—a Former Prosecutor's Perspectives on Reform, *Family Court Review* 48:2 (2010), 322-37.

20 Lipsey et Cullen, The Effectiveness of Correctional Rehabilitation: A Review of Systematic Reviews, Table 4.

21 Mark W. Lipsey, Nana A. Landenberger, et Sandra J. Wilson, Effects of Cognitive-Behavioral Programs for Criminal Offenders, *Campbell Systematic Reviews* 3:1 (2007).

Bibliographie

Bjørgo, Tore. *Preventing Crime: A Holistic Approach*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2016.

Davis, Mary Ann. Foster Care Youth: Aging out of Care to Criminal Activities. Dans : Joanne Savage (Ed.). *The Development of Persistent Criminality*. Oxford: Oxford University Press, 2009, 231-49.

Decker, Scott H. & David C. Pyrooz. Gang Violence: Context, Culture, and Country. *Small Arms Survey*. Cambridge: Cambridge University Press, 2010.

Falk, Örjan, Märta Wallinius, Sebastian Lundström, Thomas Frisell, Henrik Anckarsäter & Nóra Kerekes. The 1 % of the Population Accountable for 63 % of All Violent Crime Convictions. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* 49:4 (2014), 559-71. https://dx.doi.org/10.1007/s00127-013-0783-y.

Haverkamp, Rita. Clan Structures and Crime in the Context of Migration. Dans : Julia Weber et Ursula Töttel (Eds.). *Research Conferences on Organised Crime: 2017*. Wiesbaden: Bundeskriminalamt, 2018, 115-37.

Hirschi, Travis. *Causes of Delinquency*. Berkeley: University of California Press, 1969.

Ministère italien de la Justice, Forum européen pour la justice restaurative et Institut psychanalytique de recherche sociale. Restorative Justice and Crime Prevention: Presenting a Theoretical Exploration, an Empirical Analysis and the Policy Perspective. Rome : Département de la justice juvénile, 2010. https://www.euforumrj.org/sites/default/files/2019-11/restorative_justice_and_crime_prevention_final_report.pdf.

Kleemans, Edward & Vere van Koppen. Organized Crime and Criminal Careers. *Crime and Justice* 49 (2020), 385-423. https://dx.doi.org/10.1086/707318.

Krinsky, Miriam. Disrupting the Pathway from Foster Care to the Justice System—a Former Prosecutor's Perspectives on Reform. *Family Court Review* 48:2 (2010), 322-37. https://dx.doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01313.x.

Lipsey, Mark W. & Francis T. Cullen. The Effectiveness of Correctional Rehabilitation: A Review of Systematic Reviews. *Annual Review of Law and Social Science* 3:1 (2007), 297-320. https://dx.doi.org/10.1146/annurev.lawsocsci.3.081806.112833.

Lipsey, Mark W., Nana A. Landenberger & Sandra J. Wilson. Effects of Cognitive-Behavioral Programs for Criminal Offenders. *Campbell Systematic Reviews* 3:1 (2007), 1-27. https://dx.doi.org/10.4073/csr.2007.6.

Moffitt, Terrie E. Life-Course-Persistent and Adolescence-Limited Antisocial Behavior: A Developmental Taxonomy. *Psychological review* 100:4 (1993), 674-701.

Monahan, Kathryn, Laurence Steinberg & Alex R. Piquero. Juvenile Justice Policy and Practice: A Developmental Perspective. *Crime and Justice* 44:1 (2015), 577-619. https://dx.doi.org/10.1086/681553.

Sergi, Anna. Widening the Antimafia Net: Child Protection and the Socio-Cultural Transmission of Mafia Behaviours in Calabria. *Youth Justice* 18:2 (2018), 149-68. https://dx.doi.org/10.1177/1473225418791420.

Sweeten, Gary, David C. Pyrooz & Alex R. Piquero. Disengaging from Gangs and Desistance from Crime. *Justice Quarterly* 30:3 (2013), 469-500. https://dx.doi.org/10.1080/07418825.2012.723033.

Villettaz, Patrice, Gwladys Gillieron & Martin Killias. The Effects on Re-Offending of Custodial Vs. Non-Custodial Sanctions: An Updated Systematic Review of the State of Knowledge. *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015), 1-92. https://dx.doi.org/10.4073/csr.2015.1.

Villettaz, Patrice & Martin Killias. Protocol: Effects of Custodial Vs. Non-Custodial Sentences on Re-Offending. *Campbell Systematic Reviews* 1:1 (2005), 1-10. https://dx.doi.org/10.1002/cl2.23.

Wartna, B.S.J. & L.T.J. Nijssen. National Studies on Recidivism: An Inventory of Large-Scale Recificism Research in 33 European Countries. The Hague: WODC, 2006. https://repository.wodc.nl/handle/20.500.12832/309.

Weisburd, David, David P. Farrington & Charlotte Gill (Eds.). *What Works in Crime Prevention and Rehabilitation: Lessons from Systematic Reviews*. New York: Springer, 2016.

Yukhnenko, D, S Sridhar & S Fazel. A Systematic Review of Criminal Recidivism Rates Worldwide: 3-Year Update [Version 3; Peer Review: 3 Approved]. *Wellcome Open Research* 4:28 (2020). https://dx.doi.org/10.12688/wellcomeopenres.14970.3.

Yukhnenko, Denis, Leen Farouki & Seena Fazel. Criminal Recidivism Rates Globally: A 6-Year Systematic Review Update. *Journal of Criminal Justice* 88 (2023), 102115. https://dx.doi.org/https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2023.102115.

Contact details

EUCPN Secretariat
Email: eucpn@ibz.eu
Website: www.eucpn.org

twitter.com/eucpn
facebook.com/eucpn
linkedin.com/company/eucpn